

répression farouche et de triste pénurie qui suivit le siège. Le Comité de Surveillance devait bientôt perdre ses deux principaux chefs ; les administrations de la Tour-du-Pin avaient, en effet, réussi à obtenir des poursuites contre Vauquois et sa bande. Dolle, le premier, s'était démis de la présidence le 17 nivôse. Dans le courant de ventôse, le Comité de Sûreté générale lançait contre lui un mandat d'arrêt. La Société populaire de la Tour-du-Pin écrivait le 4 germinal au représentant du peuple Gaston, à Grenoble : « Vauquois parcourt les différentes sociétés populaires de la région pour en obtenir des arrêtés défavorables à l'administration de la Tour-du-Pin. Il y est intéressé, malgré l'hypocrite aveu qu'il nous a fait que Dolle est un scélérat. Il ne nous pardonne pas d'avoir obtenu un mandat d'arrêt du Comité de Sûreté générale contre lui. N'en doute pas, il est son complice... ». Ce mandat semble n'avoir jamais été exécuté. D'après Romain Bouquet, Dolle « déjoua tous les projets de ses ennemis ». Il devait reparaître sous le Directoire et faire partie de l'expédition d'Égypte en qualité de commissaire des guerres. Tandis qu'il s'échappait de la sorte, Menu était arrêté et transféré à Paris où, le 15 floréal, il entra à la Conciergerie. Le 27 messidor an II, il comparaisait devant le Tribunal révolutionnaire avec Vauquois et deux autres de ses complices, Vincent Piéry, de Bourgoin, et Joseph Contamin, de Crémieu. Quant à Sadet, il avait eu les reins brisés dans les rues de Bourgoin par un garçon meunier dont il avait fait guillotiner le maître. L'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville contre les quatre terroristes de l'Isère est des plus édifiant :

« Vauquois, Piéry, Menu et Contamin, se disant tous délégués des représentants du Peuple à Commune-Affranchie, sont d'autant plus coupables envers le peuple français que c'est sous le masque du plus ardent patriotisme qu'ils ont commis les plus grands forfaits et exercé en abusant des pouvoirs qui leur avaient été confiés des actes d'oppression et de tyrannie dont les patriotes seuls ont été les victimes. Ces quatre individus, qui ont exercé leurs fonctions de délégués des représentants du peuple même après le décret du 14 frimaire qui supprimait leurs pouvoirs et annulait de pareilles délégations, ont cherché à opérer par l'excès de leur despotisme, la contre-révolution dans le département de Rhône-et-Loire (1). En effet,

(1) Erreur pour Isère.